

Les salaires des agents de l'État en 2009

Xavier Besnard et Roselyne Kerjosse, division Salaires et revenus d'activité, Insee

En 2009, un agent de la fonction publique d'État a perçu en moyenne un salaire en équivalent temps plein de 2 830 euros brut par mois et de 2 377 euros net. Le salaire net et le salaire brut augmentent tous les deux de 2,1 % en euros courants entre 2008 et 2009. Compte tenu d'une hausse des prix de 0,1 % en 2009, les salaires net et brut augmentent de 2,0 % en euros constants.

À champ constant, c'est-à-dire en excluant les 17 000 agents dont la gestion a été transférée aux collectivités territoriales en 2009, l'évolution du salaire net est de 1,8 % en euros courants. Le salaire net moyen des personnes présentes en 2008 et 2009 a, quant à lui, progressé de 3,6 % en euros courants contre + 4,5 % l'année précédente, soit + 3,5 % en euros constants (+ 1,6 % l'année précédente).

En 2009, les 1,62 million d'agents des ministères civils de l'État travaillant en France métropolitaine ont perçu un salaire annuel brut moyen en équivalent temps plein (EQTP) de 33 958 euros, soit 2 830 euros par mois (*définitions*). Ceci correspond à un traitement indiciaire brut annuel

de 27 768 euros et à des compléments de rémunération de 6 191 euros. Une fois prélevées les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération annuelle moyenne nette de prélèvements est de 28 523 euros, soit 2 377 euros par mois (*tableau 1*).

Salaire net moyen en 2009 : + 2,0 % en euros constants

Le salaire brut moyen a augmenté de 2,1 % en euros courants en 2009, contre 3,4% en 2008. Cependant, compte tenu de la faible hausse des prix en 2009 (+ 0,1 %), l'augmentation du salaire brut en euros constants (*définitions*) est plus importante en 2009 qu'en 2008 (+ 2,0 % contre + 0,5 %). Le périmètre des effectifs de la fonction publique d'État continue à se modifier en 2009, ce qui influe sur l'évolution du salaire moyen. En effet, depuis trois ans, la gestion d'environ 117 000 agents a été progressivement transférée vers la fonction publique territoriale (FPT) : 50 000 agents en 2007 (techniciens et ouvriers de service (TOS) des lycées et collèges) ; de nouveau, environ 50 000 en 2008 (30 000 TOS et un peu moins de 20 000 agents de l'Équipement) ; 17 000 en 2009 (13 600 TOS et 3 400 agents de l'Équipement). Le départ de ces agents faiblement rémunérés a mécaniquement fait augmenter le

① Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2008 et 2009

	Niveau moyen (euros courants)		Évolution 2008/2009 (%)	
	2008	2009	euros courants	euros constants
Salaire brut (a)	33 268	33 958	2,1	2,0
Traitement brut	27 476	27 768	1,1	1,0
Indemnité de résidence et supplément familial ¹	621	634	2,1	2,0
Primes et rémunérations annexes	5 171	5 557	7,5	7,4
Cotisations² (b)	5 331	5 435	2,0	1,8
Cotisations sociales ouvrières	2 758	2 808	1,8	1,7
CSG	2 573	2 627	2,1	2,0
Salaire net de prélèvements = (a) - (b)	27 938	28 523	2,1	2,0
Salaire net de prélèvements, TOS exclus³	28 023	28 523	1,8	1,7

1. Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

2. Cotisations sociales, CSG et CRDS.

3. 17 000 agents transférés en 2009 n'ont pas ici été pris en compte dans le calcul du salaire moyen 2008.

Champ : agents des services civils de l'État de France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (*définitifs*).

salaires moyen de la fonction publique d'État en 2009. En faisant abstraction de ces transferts, la croissance du salaire brut moyen n'est plus que de 1,8 % en euros courants en 2009 contre 2,7 % en 2008.

La part des primes et rémunérations annexes représente 16,4 % du salaire brut en 2009 contre 15,5 % en 2008. La revalorisation des primes et rémunérations annexes a donc été encore relativement forte en 2009 : + 7,5 % en euros courants, après une hausse de 9,7 % en 2008. Elle résulte, pour partie, de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) versée en 2009 au titre de la période 2004-2008. Par ailleurs, le transfert vers la FPT d'agents qui touchaient de faibles primes, même s'il concerne moins d'agents en 2009 que les deux années précédentes, a aussi contribué à cette croissance des primes moyennes par agent. En revanche, les rémunérations d'heures supplémentaires dans le cadre de la loi dite TEPA (Travail, emploi, pouvoir d'achat) baissent en 2009 par rapport à 2008 (- 6 %) ainsi que les rachats de jours de RTT (- 55 %).

En 2009, le montant moyen de cotisations sociales (y compris CSG et CRDS) par agent a augmenté pratiquement autant que le salaire brut. Au final, le salaire net moyen croît de 2,1 % en euros courants, tout comme le salaire brut, soit une augmentation de 2,0 % en euros constants. En excluant les agents transférés en 2009 aux régions et aux départements, cette évolution est de + 1,8 % en euros courants contre + 2,7 % en 2008 (+ 1,7 % en euros constants contre - 0,1 % en 2008).

L'impact des promotions, des départs et des recrutements demeure globalement positif

La variation des éléments du salaire moyen résulte de deux composantes : d'une part, une évolution des salaires à structure constante ; d'autre part, des effets de structure qui reflètent les changements de répartition des effectifs selon les corps, grades et échelons (*définitions*). En effet, la structure de la population des agents de l'État se modifie sous l'effet des recrutements et des départs (effet d'entrées-sorties) et en fonction des promotions et avancements individuels des personnes en place (effet de carrière). L'effet de carrière est positif, tandis que l'effet d'entrées-sorties est, en général, négatif : les nouveaux entrants qui remplacent les partants (notamment à la retraite) sont, en général, moins bien rémunérés que ces derniers. Toutefois, en 2009, l'effet d'entrées-sorties est positif pour les agents de catégorie C (*définitions*). En effet, la gestion de nombre d'entre eux, aux salaires plus faibles que la moyenne des autres C, a été transférée aux collectivités territoriales. En 2009, le salaire brut a augmenté de 1,4 % à structure constante et en euros courants (+ 1,8 % en 2008). Cette progression est due à l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point (comme en 2008) mais aussi aux mesures catégorielles statutaires et indiciaires ainsi qu'à l'augmentation des primes et rémunérations annexes. Après prise en compte de l'inflation, le salaire moyen à structure constante augmente de 1,3 % en brut et en net (*tableau 2*).

Aux évolutions à structure constante, s'ajoute l'impact des modifications de structure : transferts d'agents faiblement qualifiés vers la FPT et poursuite de la croissance de la qualification moyenne. Les effectifs se réduisent globalement de 3,8 % (et d'environ 2,4 % sans les transferts). Les effectifs de la catégorie C baissent de 10 % contre 2,7 % pour la catégorie A et 2,0 % pour la catégorie B. Ces changements dans la structure des qualifications ont contribué pour + 0,7 point à la progression du salaire net moyen de l'ensemble des agents.

10 % des agents gagnent moins de 1 569 euros nets par mois ; 10 % gagnent plus de 3 360 euros

En 2009, le salaire net moyen des cadres augmente en euros constants de 1,1 %, celui des professions intermédiaires de 2,6 % et celui des ouvriers et employés de 3,3 %, en partie du fait des transferts vers la FPT (*tableau 3*). Hors transferts, le salaire net moyen des ouvriers et employés augmente de 3,1 %.

La moitié des agents de l'État ont perçu un salaire mensuel net de prélèvements inférieur à 2 183 euros. En bas de l'échelle, 10 % ont gagné moins de 1 569 euros alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont disposé de plus de 3 360 euros, soit 2,1 fois plus. Ce ratio s'élevait à 2,3 en 2007 ; il a donc diminué depuis, du fait notamment du transfert d'agents vers la FPT.

En 2009, comme en 2008, les salaires nets masculins sont en moyenne supérieurs de 17,1 % aux salaires féminins. Le maintien du différentiel hommes/femmes au niveau élevé de 2008, alors qu'il était de 15,4 % en 2007, est imputable à la poursuite des transferts vers la FPT d'agents plutôt masculins et à bas salaires. Par ailleurs, les heures supplémentaires accentuent ce différentiel. En effet, alors qu'autant d'hommes que de femmes ont effectué des heures supplémentaires en 2009, les hommes ont perçu des montants annuels plus élevés (2 599 euros contre 1 862 euros). C'est pour les cadres que l'écart de salaires entre hommes et femmes est le plus marqué : les cadres masculins gagnent, en moyenne, 23 % de plus que les cadres féminins. L'écart est de 11,4 % pour les professions intermédiaires et de 7,2 % pour les employés et ouvriers.

2 Décomposition de l'évolution du salaire moyen

	Évolution 2008-2009 (%)		Évolution 2007-2008 (%)	
	en euros courants	en euros constants	en euros courants	en euros constants
Salaire moyen				
Traitement indiciaire brut	1,1	1,0	2,2	-0,6
Salaire brut	2,1	2,0	3,4	0,5
Salaire net de prélèvements	2,1	2,0	3,7	0,9
<i>dont : effet de structure</i>	0,7	0,7	1,5	1,5
Salaire à structure constante				
Salaire brut	1,4	1,3	1,8	-1,0
Salaire net de prélèvements	1,4	1,3	2,2	-0,6
Salaire brut des personnes en place	3,5	3,4	4,0	1,2
Salaire net des personnes en place	3,6	3,5	4,5	1,6
<i>dont : effet de carrière</i>	2,0	2,0	2,1	2,1

Champ : agents des services civils de l'État en France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (*définitifs*).

Salaires nets moyens des personnes présentes en 2008 et 2009 : + 3,5 % en euros constants

En 2009, les salaires brut et net des agents en activité deux années de suite augmentent respectivement de 3,5 % et 3,6 % en euros courants, soit 3,4 % et 3,5 % en euros constants (tableau 2). On observe les mêmes évolutions pour les agents présents sur 24 mois. L'effet de carrière, c'est-à-dire les avancements et promotions des personnes présentes en 2008 et 2009, contribue pour 2 points en 2009 à la progression du salaire net des personnes en place. Cette hausse est notamment imputable aux mesures prises à l'automne 2007 dans le cadre de la loi dite TEPA et suite à la négociation salariale qui a abouti à l'instauration de la GIPA. Environ 107 000 agents, ayant pour 75 % d'entre eux plus de 50 ans, ont bénéficié de la GIPA 2009 pour un montant total de 91 millions d'euros, soit une hausse d'environ 20 % par rapport à 2008 (première année de mise en œuvre). Pour la moitié des agents en place en 2008 et 2009, l'augmentation du salaire net, en euros constants, a été supérieure

à 2,9 %. Cette évolution salariale médiane varie selon les catégories socioprofessionnelles : + 2,8 % en euros constants pour les cadres, + 3,4 % pour les professions intermédiaires et + 2,4 % pour les employés ou ouvriers. Pour 20 % des agents, le salaire net a progressé moins vite que l'inflation.

Entre 2005 et 2009, les agents de catégorie B, les non-titulaires et les jeunes ont bénéficié des hausses les plus rapides

Sur une année, les effets de carrière sont concentrés sur une minorité d'agents qui, cette année-là, ont bénéficié d'une promotion. Or, les changements d'échelon surviennent assez régulièrement tous les deux ou trois ans, notamment en début de carrière. Aussi observe-t-on ces effets de carrière sur plusieurs années, ici sur la période 2005-2009 (tableau 4).

Un peu plus d'un million d'agents étaient ainsi présents en 2005 et en 2009, à temps complet et en ayant travaillé toute l'année, en 2005 comme en 2009 ; 90 %

d'entre eux étaient titulaires. Les titulaires ont eu, en moyenne annuelle, une hausse de salaire net de 2,2 % en euros constants, contre 2,5 % pour les non-titulaires. Parmi les titulaires, ce sont les agents de catégorie B qui ont bénéficié des augmentations les plus favorables. Par ailleurs, entre 2005 et 2009, 15 % des titulaires ont changé de catégorie, passant de C en B ou de B en A : de ce fait, leur salaire net moyen a augmenté de 2,9 % en euros constants en moyenne annuelle. Ces changements de catégorie ont été plus fréquents pour les agents de catégorie B (près d'un tiers des B de 2005 sont en catégorie A en 2009, et 9,8 % hors professeurs des écoles). Quant aux titulaires qui ont eu un changement de grade sans pour autant changer de catégorie sur la période (15 % des agents), leur salaire moyen a augmenté, en moyenne annuelle, de 2,7 % en euros constants.

Enfin, le salaire moyen des autres titulaires n'ayant eu aucune promotion entre 2005 et 2009 (sauf éventuellement un changement d'échelon) a augmenté durant cette période, en moyenne annuelle, de 1,9 % en euros constants.

③ Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2009 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Effectifs ¹		Salaires nets de prélèvements (euros courants)		Évolution 2008/2009 (% en euros constants)		
	2009 (milliers)	Évolution 2008/2009 (%)	2008	2009	Salaires moyens	À structure constante	Personnes en place ²
Ensemble dont	1 615,3	- 3,8	27 938	28 523	2,0	1,3	3,5
Total enseignants	963,1	- 3,2	28 406	28 666	0,8	0,9	3,2
Cadres	1 036,8	- 2,7	31 048	31 435	1,1	1,0	3,4
Police	12,2	- 4,9	40 283	41 715	3,5	2,8	4,7
Personnels administratifs et techniques	122,5	- 0,7	44 920	45 967	2,2	1,7	4,3
Enseignants ³	902,2	- 2,9	29 079	29 323	0,7	0,8	3,2
Professions intermédiaires dont	325,8	- 2,1	24 487	25 155	2,6	2,1	4,0
Enseignants ⁴	61,0	- 7,4	18 894	18 943	0,2	1,5	3,6
Personnels de l'administration	111,1	0,6	25 990	26 468	1,7	1,6	3,4
Personnels de la police et des prisons	102,8	- 1,4	25 740	26 839	4,2	3,3	5,0
Techniciens	30,7	- 6,5	27 142	27 814	2,4	1,4	3,8
Employés et ouvriers dont	252,6	- 10,0	20 217	20 914	3,3	2,1	3,2
Employés administratifs	157,9	- 6,2	20 471	20 879	1,9	1,3	2,5
Personnels de la police et des prisons	22,2	3,1	23 771	24 072	1,2	1,9	4,0
Ouvriers, agents de service	55,9	- 23,0	19 430	20 621	6,0	3,1	4,0
Titulaires	1 379,1	- 3,8	28 831	29 397	1,9	1,3	3,4
Catégorie A	895,1	- 2,7	31 867	32 206	1,0	1,0	3,4
Catégorie B	268,1	- 2,0	25 794	26 552	2,8	2,1	4,0
Catégorie C	215,6	- 10,0	20 638	21 268	2,9	1,8	2,8
Non-titulaires	236,2	- 4,0	22 733	23 421	2,9	1,8	3,5

1. Effectifs évalués en « années-travail à temps complet » (définitions).

2. Rémunération moyenne des personnes présentes en 2008 et en 2009 (RMPP).

3. Essentiellement, professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.

4. Essentiellement, instituteurs, professeurs d'enseignement général des collèges, maîtres auxiliaires et surveillants.

Champ : agents des services civils de l'État en France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (définitifs).

Du fait du profil des grilles indiciaires, ce sont les jeunes de moins de 30 ans en 2005 qui ont bénéficié des hausses de salaires les plus fortes sur la période. Par ailleurs, 7,5 % des non-titulaires en 2005 ont été titularisés entre 2005 et 2009. Comme leur salaire était relativement faible en 2005, l'augmentation a été forte pour eux, sur la période : + 9,2 % en euros constants en moyenne annuelle. Pour la moitié des agents présents en 2005 et 2009, le salaire net a progressé d'au moins 1,9 % par an en euros constants, mais pour un peu plus d'un dixième d'entre eux il a baissé. Ce sont les plus de 50 ans qui ont été les plus touchés par ces diminutions du salaire net en euros constants.

Source

Les fichiers de paie de la Fonction publique d'État constituent la source principale d'information sur les rémunérations des agents de l'État.

Le champ est constitué des agents des ministères civils de l'État, titulaires et non titulaires, en poste en France métropolitaine. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat. Sont exclus les agents en congé de fin d'activité, les salariés des établissements publics ainsi que les fonctionnaires de la Poste et de France Télécom.

Définitions

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 %, et ayant perçu 10 000 euros, compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

④ Évolution des salaires annuels nets de prélèvements des agents¹ en place en 2005 et 2009

	Effectifs et répartition (%)	Salaires nets de prélèvements (euros courants)		Évolution 2005-2009 en moyenne annuelle (%)	
		2005	2009	En euros courants	En euros constants
Titulaires	937 427	26 755	30 958	3,7	2,2
Sans changement de catégorie ni de grade	70	26 955	30 873	3,5	1,9
Changt de grade sans changt de catégorie	15	29 022	34 314	4,3	2,7
Changement de catégorie	15	23 383	27 823	4,4	2,9
Catégorie A	62	29 752	34 395	3,7	2,2
Catégorie B	14	23 665	27 852	4,2	2,6
Catégorie C	24	20 842	23 925	3,5	2,0
Non-titulaires	105 140	23 357	27 319	4,0	2,5
Ensemble	1 042 567	26 412	30 591	3,7	2,2
Hommes	47	28 397	32 951	3,8	2,3
Femmes	53	24 676	28 527	3,7	2,2
Moins de 30 ans	13	20 021	24 532	5,2	3,7
De 30 à 50 ans	67	25 793	29 938	3,8	2,3
Plus de 50 ans	20	32 336	36 421	3,0	1,5

1. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation (catégorie, âge) en 2005.

Champ : agents des services civils de l'État en France métropolitaine à temps complet et présents 12 mois les deux années.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (définitifs).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses.

Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Évolutions en euros constants : elles sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac).

Évolution à structure constante et effet de structure : l'évolution du salaire moyen entre les années (n-1) et (n) peut être décomposée entre une évolution à corps, grade et échelon constants et un effet de structure.

L'**évolution du salaire à structure constante** est calculée en figeant la structure des effectifs par corps, grade et échelon au niveau atteint l'année (n-1). Elle retrace la moyenne des évolutions de salaires

propres à chaque échelon dans chaque grade de chaque corps.

L'**effet de structure** mesure l'effet des modifications de la répartition de la population entre les différents corps, grades et échelons. Il résulte de l'effet de carrière, toujours positif, et de l'effet des départs et des embauches ou « entrées-sorties » généralement négatif.

L'**effet de carrière** mesure la contribution à l'évolution du salaire moyen des avancements et promotions des personnes en place.

Catégories d'emploi de la fonction publique (cadres A, B et C) : catégories statutaires qui recouvrent assez largement les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A recouvre la totalité de l'encadrement, les B correspondent aux professions intermédiaires et les C aux ouvriers et employés.

Bibliographie

- Rapports annuels sur l'état de la fonction publique 2009-2010 et 2010-2011, DGAFP.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : É. Houël

Impression : Jouve

Code Sage IP111381

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES